

CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON

CENTRE NAUTIQUE PIERRE MALLET - PORT DE PLAISANCE
33120 ARCACHON ☎ 05.56.83.05.92

contact@voile-arcachon.org - www.voile-arcachon.org
www.facebook.com/CercleVoileArcachon
@VoileArcachon



PROGRAMME DES REGATES

1° SEMESTRE 2026

DATE	EPREUVE	HEURE - ZONE DEPART
Dimanche 8 mars	Paires Impaires et Passes Challenge CVA	13 h 30 - CVA
Dimanche 15 mars	Championnat Banane 1	12 h 30 - Pereire- Bélisaire ou CVA
Dimanche 29 mars	Championnat Banane 2 Challenge CVA	12 h 30 - Pereire- Bélisaire ou CVA
Dimanche 26 avril	Femmes à la barre	13 h 30 - CVA
Dimanche 3 mai	Entre Bancs et Esteys Challenge CVA	13 h 30 - CVA
Dimanche 10 mai	Championnat Banane 3	12 h 30 - Pereire- Bélisaire ou CVA
Dimanche 31 mai	Solitaire du Bassin 1^{ère} course	13 h 30 - CVA
Dimanche 7 Juin	DUO BRU 1^{ère} course	13 h 30 - CVA
Dimanche 14 juin	La 50/50	13 h 30 - CVA
Dimanche 21 juin	Championnat Banane 4 Challenge CVA	12 h 30 - Pereire- Bélisaire ou CVA
Dimanche 28 juin	DUO BRU 2^{ème} course	13 h 30 - CVA
Samedi 4 et Dim 5 juillet	18 Heures d'Arcachon Challenge CVA	Jetée Thiers

INSCRIPTIONS :

Les voiliers admis doivent confirmer leur inscription auprès du secrétariat du Club. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFV 2026 valides de tous les membres de l'équipage, et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

JAUGE :

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge HN Osiris pour 2026.

Les concurrents n'étant pas en mesure de présenter un certificat valide seront classés en bis.

CLASSEMENT :

A l'issue de chaque régata le classement journalier par groupe est affiché au Club.

COURSES RETIREES :

Croiseurs : Cf. annexe aux instructions de course 2026.

COUPE DU COMMODORE :

Attribuée à l'équipière ou à l'équipier de l'année.

ZONES DE DEPART POUR LES BANANES :

Affichage de la zone de départ au CVA à 11h.

ZONE DE DEPART pour les PARCOURS COTIERS :

S'il est envisagé de modifier la zone de départ, il sera remis aux concurrents un avenant au plus tard lors de leur émargement, et affiché au CVA à 11h.

Si l'horaire de départ est modifié, il sera notifié par avenant aux skippers la veille de la course.

EMARGEMENT :

Lors de l'émargement, le skipper de chaque bateau devra indiquer le **nombre total de personnes à bord**.